Perpignan : jugé pour avoir tenté d'assassiner un piéton en lui fonçant dessus avec son véhicule, il dit avoir agi sous le coup d'une pulsion. "Homosexuel et musulman, il a été rejeté par sa famille"

04/04/2022 à 9h46



Un homme âgé de 30 ans comparaîtra à compter de ce lundi 4 avril 2022 et jusqu'au mercredi 6 avril pour avoir délibérément percuté un passant en 2018 à Perpignan.

Le 12 novembre 2018, les services de police étaient appelés en urgence sur un accident de la circulation rue des Mimosas à Perpignan. Selon les premiers éléments, un automobiliste était monté sur le trottoir, avait violemment percuté un piéton qui avait été projeté sur plusieurs mètres, avant de finir sa course contre un lampadaire.

Dans le coma, la victime, alors âgée de 56 ans, souffrant notamment d'un traumatisme crânien sévère, avait été évacuée vers le centre hospitalier et son pronostic vital demeurait

engagé. Le quinquagénaire, assisté par Me Lise Peltier, n'a depuis lors aucun souvenir des faits, mais présente des séquelles importantes, dont une perte d'autonomie.

Interpellé sur les lieux, le conducteur, âgé de 26 ans à l'époque, avait reconnu être sous l'emprise d'un cocktail de cocaïne, de cannabis et de médicaments. Il avait livré plusieurs versions des faits au cours de l'instruction. Il avait d'abord déclaré avoir volontairement visé le piéton, puis avoir agi sous le coup d'une pulsion, *"C'est comme une image, je me suis senti poussé à le faire, mes mains ont tourné le volant",* avait-il dit.

"Homosexuel, musulman, il a été rejeté par sa famille"

(…) *"C'est un homme en grande difficulté psychologique"*, ajoute Me Gérald Brivet-Galaup qui assurera sa défense avec Me Heloïse Dulieu. *"Il ne faut absolument pas être pollué par des actes de terrorisme qui n'ont rien à voir avec ce dossier et pour lesquels il n'est aucunement poursuivi. Homosexuel, musulman, il a été rejeté par sa famille. Il est dépressif, suicidaire et il relève plus de l'administration hospitalière que de la pénitentiaire".* Verdict attendu mercredi 6 avril.

L'Indépendant

Merci à **Pariciparla**